

<b>GROUPE</b>	<b>22</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

## **GRAMOXONE®**

HERBICIDE LIQUIDE AVEC AGENT MOUILLANT  
(contient du paraquat)

### USAGE AGRICOLE

Herbicide non résiduel pour la suppression de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges. Devient inactif au contact du sol.

**USAGE RÉSERVÉ AUX AGRICULTEURS ET AUX ENTREPRENEURS EN TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES.**

**USAGE INTERDIT AUX JARDINIERS AMATEURS.**

### GARANTIE

Paraquat ..... 200 g par litre (sous forme de dichlorure)

..... Ce produit contient 0,006% de formaldéhyde

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER**



**POISON**

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**

EN CAS D'ACCIDENT, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON

### **AVERTISSEMENT**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.**

Danger – L'ingestion peut causer la mort.

Ne jamais transférer dans d'autres contenants.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et en lieu sûr.

N° D'HOMOLOGATION : **8661**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta protection des cultures Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, faire vomir la victime si elle n'a pas déjà vomi. IL EST ESSENTIEL de se rendre D'URGENCE à l'hôpital le plus proche. Si un délai est inévitable, administrer des liquides et faire vomir de nouveau. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison.

**En cas de contact avec les yeux**, rincer à l'eau propre pendant 15 minutes et obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau**, laver à fond avec de l'eau. Retirer **IMMÉDIATEMENT** les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**En cas d'ingestion**, faire un lavage d'estomac. Faire une analyse d'urine et des liquides gastriques pour y déceler la présence de paraquat. Si le résultat est positif, administrer jusqu'à 1 litre de suspension adsorbante (charbon activé) mélangée à un purgatif ( $MgSO_4$ ,  $Na_2SO_4$  ou mannitol). Répéter l'administration de la suspension adsorbante pendant les prochaines 24 heures, ainsi que du purgatif au besoin. Maintenir et vérifier l'équilibre des liquides et des électrolytes chaque jour. Envisager la possibilité d'une hémodialyse ou d'une perfusion sanguine à l'aide d'une colonne de charbon. Retarder l'administration d'oxygène aussi longtemps que possible.

**En cas de contact avec les yeux**, traiter selon les symptômes, au besoin, à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**NE PAS UTILISER HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE AVEC AGENT MOUILLANT NON DILUÉ.** La concentration maximale de pulvérisation ne devrait pas dépasser 2,5 parties d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT pour 100 parties d'eau.

**DANGER** - Corrosif pour les yeux. **PRÉVENIR** tout contact du concentré avec la peau et les yeux. PORTER DES GANTS À MANCHETTES RÉSISTANT AUX CHIMIQUES, DES LUNETTES DE PROTECTION ANTI-ÉCLABOUSSURES, UN MASQUE FACIAL, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES ET UN PANTALON LONG OU UNE COMBINAISON AINSI QU'UN TABLIER RÉSISTANT AUX CHIMIQUES pendant la manipulation du concentré, le mélange, le chargement et l'application à l'aide d'un pulvérisateur manuel. PORTER UNE CHEMISE À MANCHES

LONGUES ET UN PANTALON LONG OU UNE COMBINAISON pendant l'application. PORTER UNE COMBINAISON PAR-DESSUS UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES ET UN PANTALON LONG PENDANT L'APPLICATION À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR À DOS. PORTER DES GANTS À MANCHETTES RÉSISTANT AUX CHIMIQUES, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES ET UN PANTALON LONG pendant le nettoyage et les réparations. Ne pas appliquer avec un atomiseur ni avec un pulvérisateur à haute pression produisant de fines gouttelettes. **ÉVITER DE TRAVAILLER** dans le brouillard de pulvérisation. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec la solution de pulvérisation. **ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS FORTEMENT CONTAMINÉS** et les laver avant de les porter à nouveau. **SE LAVER** à fond les mains et le visage après la pulvérisation et avant de fumer ou de manger. **NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE NI LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU. ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE** hermétiquement fermé, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants. Éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats sensibles. **NE PAS** retourner sur les lieux traités dans les 24 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut retourner sur les lieux traités dans les 24 heures pour effectuer des tâches de courte durée et ne nécessitant pas de travail manuel si l'on porte une chemise à manches longues et un pantalon long, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement.

## RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans la section **MODE D'EMPLOI**.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## ENTREPOSAGE

**ENTREPOSER AU-DESSUS DE 0° C.** Si le produit s'est cristallisé par suite de l'entreposage sous le point de congélation, le réchauffer à la température ambiante et l'agiter jusqu'à la reconstitution.

## NETTOYAGE DES LIEUX DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta protection des cultures Canada, inc. (voir le NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE) pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuite, endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément à la réglementation provinciale.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par

de la nouvelle terre.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT est un herbicide non volatil à action rapide. Il est inactivé au contact du sol et n'a donc aucun effet résiduel dans le sol. Son effet herbicide varie selon les espèces de mauvaises herbes; ainsi, des traitements répétés peuvent être nécessaires contre certaines mauvaises herbes vivaces. En général, une seule application suffit pour détruire les mauvaises herbes annuelles, à condition de couvrir entièrement le feuillage avec la solution pulvérisée.

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT agit rapidement; normalement, une pluie peu après l'application ne réduit pas l'efficacité du traitement. EN GÉNÉRAL, LES APPLICATIONS PAR TEMPS COUVERT, PAR TEMPS PEU ENSOLEILLÉ OU JUSTE AVANT OU PENDANT DES PÉRIODES À FAIBLE LUMINOSITÉ AUGMENTENT L'EFFICACITÉ ULTÉRIEURE DU TRAITEMENT.

Mouiller complètement le feuillage. En cas de croissance vigoureuse et dense des mauvaises herbes, utiliser la dose et le volume d'eau les plus élevés.

**NOTE :** Ne pas ajouter AGRAL® 90 car cette formulation de l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT contient déjà un agent mouillant.

**ATTENTION :** Éviter l'application ou la dérive du produit sur les cultures, plantes ornementales, pelouses, pâturages et autres plantes que l'on souhaite conserver. Utiliser de l'eau claire (propre) pour pulvériser l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT, car l'eau boueuse diminue son efficacité. NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN ATOMISEUR. Après la pulvérisation, laver à fond le pulvérisateur comme suit : utiliser un agent mouillant (AGRAL 90 à raison de 60 mL par 100 L d'eau), pulvériser les rinçures, puis rincer à fond à l'eau claire. Si possible, remplir l'équipement d'eau claire et laisser reposer jusqu'au lendemain. Pulvériser le contenu avant d'entreposer l'équipement ou de l'utiliser pour d'autres produits.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

## MODE D'EMPLOI

### SUPPRESSION DES GRAMINÉES ET DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES FRUITIÈRES ET LES PLANTATIONS BRISE-VENT

Dose et mode d'application : Appliquer 5,5 L d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 1100 L d'eau par hectare traité, ou 75 mL dans 10 L d'eau aux 100 m<sup>2</sup>. Pour traiter une surface de 1,75 m de diamètre autour d'un arbre, 550 mL de ce mélange suffisent. L'application de ce produit dans les cultures fruitières et les plantations brise-vent doivent être effectuées avec des pulvérisateurs à rampes basses équipés d'écrans pour réduire la dérive. Suivre les recommandations du fabricant concernant l'utilisation d'écrans en portant particulièrement attention au maintien de la hauteur de rampe minimale permise. Utiliser des buses à jet plat offrant le débit le plus élevé et la plus basse pression afin d'obtenir une bonne couverture, tout en respectant la plage de fonctionnement recommandée par le fabricant.

**POMMIERS ET VIGNES DE RAISINS SEULEMENT** - Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces récalcitrantes, ajouter 2,75 L (ou 40 mL aux 100 m<sup>2</sup>) de TROPOTOX<sup>†</sup> Plus 64 ou de TROPOTOX à la solution d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT. Appliquer ce mélange tel qu'indiqué pour l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT, sauf pour la suppression du liseron des champs sous les vignes de raisins, qui doit se faire quand le liseron des champs commence à fleurir. Appliquer en jet dirigé à la base des arbres, des arbustes, des cannes et des vignes. Pour toutes les cultures mentionnées ci-dessous, éviter le contact avec le feuillage (surtout celui des conifères), les fruits, les jeunes pousses, les drageons et l'écorce verte.

**SOUS LES POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS, GROSEILLIERS À GRAPPE, GROSEILLIERS À MAQUEREAU, BLEUETIER EN CORYMBE, PÊCHERS, POIRIERS ET PRUNIERS** – établis depuis un an ou plus : répéter le traitement au besoin.

**SOUS LES VIGNES DES RAISINS** – établies sur treillis : appliquer en mai ou au début de juin, et répéter si nécessaire. Un rang de 1 m sur 10 000 m équivaut à un hectare.

**SOUS LES MÛRIERS SAUVAGES, MÛRIERS DE LOGAN ET FRAMBOISIERS ROUGES** – appliquer au début du printemps avant la levée des nouvelles pousses, ou en automne quand les cannes sont à maturité.

**SOUS LES PLANTATIONS BRISE-VENT ÉTABLIES** – répéter le traitement si nécessaire.

Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles qui germent sous les pommiers, poiriers, mûriers de Logan, framboisiers rouges, bleuétiers en corymbe, mûriers sauvages et

plantations brise-vent, l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT peut être mélangé en cuve avec PRINCEP® NINE-T®. Utiliser les doses appropriées pour chaque culture, et se conformer aux précautions et restrictions qui figurent sur l'étiquette de PRINCEP NINE-T.

### **AVELINIERS et NOISETIERS – DRAGEONS VERTS**

Comme traitement localisé, dirigé vers la base de chaque arbre, appliquer 75 mL d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 10 L d'eau sur les drageons verts, jusqu'au point d'écoulement.

Pour supprimer les mauvaises herbes entre les rangs et supprimer les drageons en une seule opération au moyen d'un pulvérisateur à rampe, appliquer de 2,8 à 5,6 L d'herbicide GRAMOXONE dans 550 à 1100 L d'eau à l'hectare.

Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles qui germent, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 5,0 L à l'hectare, mélangé en cuve avec 2,0 à 2,5 kg de PRINCEP NINE-T à l'hectare. Appliquer sous les arbres établis depuis un an ou plus. Ne faire qu'une application terrestre par année. Consulter l'étiquette de PRINCEP NINE-T pour des renseignements supplémentaires sur la dose appropriée (selon le type de sol), les précautions, les restrictions et les directives de mélange et d'application.

### **PULVÉRISATION ENTRE LES RANGS DE FRAISIERS POUR SUPPRIMER LES PLANTS EXCÉDENTAIRES ET LES MAUVAISES HERBES**

Pour obtenir des rangs étroits de fraisiers l'année de la plantation, ou tout juste après la récolte jusqu'à l'automne dans les fraisières rénovées, appliquer 5,5 L d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 550 à 1100 L d'eau à l'hectare, de façon à bien couvrir le feuillage. Déterminer la largeur du rang de fraisiers à conserver, et utiliser des écrans pour protéger les plants de fraisiers. Ainsi, seuls les plants excédentaires et les mauvaises herbes entre les rangs seront supprimés. Dans les fraisières rénovées, il se peut que deux applications soient nécessaires : l'une juste après la récolte, et l'autre en automne. Appliquer par temps calme; utiliser une faible pression et calibrer les buses de façon à éviter toute dérive de produit de l'autre côté des écrans.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES LÉGUMES ET LES GRANDES CULTURES PAR LA MÉTHODE DU SEMIS DIFFÉRÉ**

Avant la levée de la culture et après la levée des mauvaises herbes : pour la suppression des mauvaises herbes dans les haricots (toutes les variétés), les betteraves, les carottes, les choux, le maïs, les concombres, les oignons, les pois, les pommes de terre, le soja et les navets, préparer le lit d'ensemencement au moins 2 à 4 semaines avant le semis, pour stimuler la croissance des mauvaises herbes. Semer sans labourer davantage, en remuant le sol le moins possible. Pour détruire les mauvaises herbes levées, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 1100 L d'eau à l'hectare, avant ou après le semis. Ne pas appliquer moins de 3 jours avant la levée de la culture. Utiliser la dose de 5,5 L lorsque les mauvaises herbes ont plus de 5 cm de hauteur, et un plus grand volume d'eau là où les mauvaises herbes poussent densément.

### **DÉSHERBAGE CHIMIQUE DIRIGÉ ENTRE LES RANGS DE LÉGUMES, DE GRANDES CULTURES ET DE PLANTS DE PÉPINIÈRE ÉTABLIS**

Pour supprimer les mauvaises herbes et les graminées entre les rangs après leur levée, utiliser un

équipement et des buses conçus de façon à ce que la pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage vert ou les autres parties vertes des plants. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 550 L d'eau à l'hectare. Utiliser de 4,25 à 5,5 L lorsque les mauvaises herbes ont plus de 5 cm de hauteur, et un plus grand volume d'eau là où les mauvaises herbes poussent densément.

## ASPERGES

Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT sur les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées levées, avant ou après la période de la coupe. Ne pas appliquer sur les turions levés qui sont destinés à la consommation humaine. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 1100 L d'eau à l'hectare. Utiliser la dose de 5,5 L lorsque les mauvaises herbes ont plus de 5 cm de hauteur, et un plus grand volume d'eau là où les mauvaises herbes poussent densément. Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles qui germent, on peut appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT mélangé en cuve avec 2,5 à 3,75 kg de PRINCEP NINE-T à l'hectare, 7 jours avant la première coupe et/ou après la dernière récolte. Se conformer à toutes les précautions qui figurent sur l'étiquette de PRINCEP NINE-T. **Ne pas pulvériser sur le feuillage de l'asperge.**

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES POMMES DE TERRE :** Appliquer de 2,75 à 4,25 L dans 300 à 550 L d'eau à l'hectare pour supprimer le chiendent, les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges après leur levée. Pour supprimer seulement les jeunes pousses de graminées annuelles et de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, appliquer 1,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare. Les graminées et les mauvaises herbes qui germent après la pulvérisation devront être supprimées par un sarclage. Quelle que soit la dose utilisée, traiter les différentes variétés de pommes de terres comme suit : pour les Netted Gem (Idaho Baker, Russett ou Burbank) et les Cherokee, appliquer seulement jusqu'au stade de la percée du sol (lorsque les fanes sont sur le point d'émerger). Pour les autres variétés, appliquer jusqu'à ce que les premières fanes des pommes de terres aient atteint 5 à 8 cm de hauteur (cette hauteur est plus faible que ce que l'on perçoit généralement lorsqu'on observe une culture en train de lever).

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT - Mélangé en cuve avec des herbicides résiduels - Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et des graminées annuelles, mélanger en cuve avec l'un des produits suivants\* :

PRODUIT	DOSE
LOROX <sup>†</sup> L	2,25 à 4,5 L/ha
PATORAN <sup>†</sup> 400 SC	2,5 à 7,0 L/ha
AFESIN <sup>†</sup> 2EC	5,5 à 8,0 L/ha
LEXONE <sup>†</sup> DF	0,83 à 1,2 kg/ha
LEXONE L	1,3 à 1,8 L/ha
SENCOR <sup>†</sup> 500 FL	1,1 à 1,75 L/ha

\*Consulter l'étiquette de l'herbicide résiduel utilisé pour connaître les doses s'appliquant au type de sol.

Appliquer sur les mauvaises herbes et les graminées après leur levée, y compris à la percée du sol; utiliser la plus faible dose de l'herbicide résiduel sur les sols légers, et la plus forte dose sur les sols lourds et riches en matière organique. **Ne pas appliquer ces mélanges en cuve après la percée du sol, lorsque les fanes sont levées, au risque de causer des dommages excessifs.** En présence de chiendent, utiliser de 2,75 à 4,25 L d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec

AGENT MOUILLANT à l'hectare avec l'herbicide résiduel.



**NOTE : SE CONFORMER À TOUTES LES PRÉCAUTIONS ET AU MODE D'EMPLOI DE L'HERBICIDE RÉSIDUEL UTILISÉ.**

**NOTE :** L'application sur le feuillage levé des pommes de terre provoque des dommages temporaires et une chlorose. Ne pas appliquer sur le feuillage levé des pommes de terre en soirée, sur des plants de pommes de terre déshydratés à cause d'un sol très sec, ni sur les pommes de terre précoces. L'emploi de semences médiocres ou malades ou de semences coupées à un seul œil rend les pommes de terre plus sensibles aux dommages causés par les pulvérisations de l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT en postlevée. Normalement, le traitement à l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT seul élimine plusieurs sarclages, mais il n'a aucun effet résiduel et ne supprime pas les mauvaises herbes qui poussent après son application.

### **LUZERNE ÉTABLIE, DESTINÉE AU SÉCHAGE, FOIN OU FOURRAGE**

Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT immédiatement (pas plus de 5 jours) après la coupe de la luzerne établie pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées (y compris le chiendent), et dégager la luzerne. Ne pas utiliser d'herbicide résiduel pendant la saison avant l'application de l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT. Appliquer de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 1000 L d'eau à l'hectare.

### **LOTIER CORNICULÉ ÉTABLI, CULTIVÉ POUR LES SEMENCES**

Pour obtenir un meilleur rendement de semences et pour supprimer la carotte sauvage, le chiendent et d'autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare, quand le lotier mesure de 8 à 16 cm de hauteur et est en pleine croissance.

### **LOTIER CORNICULÉ ÉTABLI, DESTINÉ AU FOIN OU FOURRAGE**

Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare, immédiatement (pas plus de 5 jours) après la première coupe, au début de juin, pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées (y compris le chiendent), et dégager la légumineuse.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES PÂTURAGES ACCIDENTÉS RÉGÉNÉRÉS AVEC DU LOTIER CORNICULÉ**

Traiter au 2,4-D en août, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces avant de semer le lotier corniculé. Avant la pleine germination du lotier corniculé au printemps, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 5,5 L dans 300 à 550 L d'eau à l'hectare, pour supprimer les graminées et les mauvaises herbes annuelles. Pulvériser quand les graminées mesurent de 5 à 10 cm de hauteur (dans la première moitié de mai) pour que la répression/suppression soit suffisante et pour permettre au lotier de s'établir. Pratiquer le pâturage en rotation l'année de l'établissement, afin de limiter les dommages aux jeunes pousses.

### **RÉGÉNÉRATION DES PÂTURAGES – TRAVAIL MINIMUM SU SOL**

Appliquer du 2,4-D ou un produit à base de 2,4-D en août, avant le traitement, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces à feuilles larges. En mai, lorsque les nouvelles pousses mesurent de 5 à

10 cm de hauteur, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare pour supprimer les mauvaises herbes et graminées annuelles. Cette opération s'effectue juste avant de semer le lotier ou la luzerne avec un équipement approprié de sursemis ou d'ensemencement avec travail minimal du sol.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES PAR CONTACT AVANT OU APRÈS LE SEMIS DE L'ORGE, DE L'ALPISTE DES CANARIES, DU CANOLA, DU MAÏS (cultivé, sucré et à éclater, y compris pour la production de semences), HARICOTS COMMUNS SECS, POIS DES CHAMPS (secs), LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), LENTILLES, MOUTARDE, AVOINE, POMMES DE TERRE, SEIGLE, SOJA, TOURNESOL, TRITICALE, BLÉ**

Pour la suppression des plantules de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles levées, et pour la suppression des parties aériennes des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, appliquer de 2,0 à 4,0 L à l'hectare. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau à l'hectare, à l'aide d'un pulvérisateur terrestre. Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture pour supprimer les mauvaises herbes levées. Pour la suppression printanière des annuelles d'hiver, ou lorsque la croissance des mauvaises herbes est dense et que celles-ci mesurent plus de 10 cm de hauteur, utiliser au moins 3,0 L à l'hectare et des volumes d'eau supérieurs. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni les récolter dans les 30 jours suivant le traitement.

**TRAVAIL DE CONSERVATION DU SOL DANS LE MAÏS**

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT peut être appliqué en mélange en cuve avec des herbicides de prélevée pour le maïs pour la suppression des plantules de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles levées, pour la suppression des parties aériennes des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, et pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes mentionnées sur les étiquettes des herbicides de prélevée utilisés. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 4,0 L dans 200 à 250 L d'eau à l'hectare, en association avec les doses recommandées des herbicides suivants :

Produit	Dose	Remarques
AATREX® NINE-O®	1,1 à 1,7 kg/ha	Utiliser la plus forte dose dans les sols de texture fine et en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL® MAGNUM® ou DUAL II MAGNUM	1,25 à 1,75 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus AATREX NINE-O	1,25 à 1,75 L/ha plus 1,1 à 1,7 kg/ha	Utiliser la plus forte dose d'atrazine dans les sols de texture fine
FRONTIER†	1,1 à 1,4 L/ha	Utiliser la plus forte dose d'atrazine dans les sols de texture fine
FRONTIER plus AATREX NINE-O	1,1 à 1,4 L/ha plus 1,1 à 1,7 kg/ha	Utiliser la plus forte dose d'atrazine et de Frontier dans les sols de texture fine
PRIMEXTRA® II MAGNUM	3,0 à 4,0 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes

Lire toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des herbicides utilisés dans le mélange en cuve.

**TRAVAIL DE CONSERVATION DU SOL DANS LE SOJA**

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT peut être appliqué en mélange en cuve avec des herbicides de prélevée pour le soja pour la suppression des plantules de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles levées, pour la suppression des parties aériennes des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, et pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes mentionnées sur les étiquettes des herbicides de prélevée utilisés. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,5 L dans 200 à 250 L d'eau à l'hectare, en association avec les doses recommandées des herbicides suivants :

Produit	Dose	Remarques
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM	1,15 à 1,75 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus SENCOR 500	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,1 à 2,25 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus SENCOR 75 DF	1,15 à 1,75 L/ha plus 0,75 à 1,5 kg/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus SENCOR SOLUPAK	1,15 à 1,75 L/ha plus 0,75 à 1,5 kg/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus AFOLAN <sup>†</sup> F	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,6 à 2,5 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus LOROX DF	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,75 à 2,25 kg/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus LINURON 480	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,9 à 2,3 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
BROADSTRIKE DUAL MAGNUM <sup>†</sup>	1,56 L/ha	
FRONTIER	1,1 à 1,4 L/ha	Utiliser la plus forte dose de Frontier sur les sols de texture fine ou à forte teneur en matière organique
AFOLAN	2,7 à 5,0 L/ha	Utiliser la plus forte dose sur les sols organiques ou argileux
LOROX DF	2,25 à 4,5 kg/ha	Utiliser la plus forte dose sur les sols organiques ou argileux
LINURON <sup>†</sup> 480	2,25 à 4,5 L/ha	Utiliser la plus forte dose sur les sols organiques ou argileux
SENCOR 500 F	1,1 à 2,25 L/ha	Appliquer après le semis, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. Appliquer lorsque les mauvaises herbes mesurent moins de 4 cm de hauteur.
SENCOR 75 DF	0,75 à 1,5 kg/ha	
SENCOR SOLUPAK	0,75 à 1,5 kg/ha	
PURSUIT <sup>†</sup>	0,312 à 0,42 L/ha	Appliquer en présemis, jusqu'à 30 jours avant le semis

Lire toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des herbicides utilisés dans le mélange en cuve.

## PRÉCAUTIONS

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, examiner les caractéristiques et conditions du site avant d'effectuer le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant favoriser le ruissellement sont, entre autres, de fortes pluies, une pente modérée ou forte, un sol nu, un sol mal drainé (p. ex., les sols compactés, de texture fine ou à faible teneur en matière organique, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

**NE PAS** appliquer ce produit directement sur des milieux aquatiques.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales. Ne pas appliquer avec des gouttelettes d'un diamètre moindre que celles classées moyennes par l'ASAE.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

## ZONES TAMPONS

Les zones tampon précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les parcours naturels, les zones riveraines et les zones arbustives), les habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Aucune zone tampon n'est requise lorsque ce produit est utilisé sur des cultures fruitières et des plantations brise-vent ou pour les applications dirigées entre les rangs pour le désherbage chimique des légumes, des grandes cultures et des cultures en pépinière établies du fait que ce produit doit être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation à rampes basses munies d'écrans éliminant la dérive et spécifiquement conçus pour empêcher l'herbicide d'entrer en contact avec la végétation sensible.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur			Habitats terrestres
		inférieure à 1 m	de 1 à 3 m	supérieure à 3 m	
Pulvérisateur de grandes cultures *	Soja, travail de conservation du sol	40	30	20	15
	Toutes les autres grandes cultures	50	40	30	20

\* Pour les pulvérisateurs de grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites de 70 % si l'on utilise des écrans ou de 30 % si l'on utilise des cônes.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange.

### **Recommandations sur la gestion de la résistance**

Gestion de la résistance à l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT, herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides**

Dans la mesure du possible, alterner l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visitez le [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

Les noms de produits marqués des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

† Tous les autres produits nommés sont des marques déposées de leur compagnie respective.